



Votre  
expert  
au  
quotidien



# Rapid'infos

N°355 – 04/06/2018

***Pour plus d'infos, contactez :***

Service Employeurs : **05.56.00.73.67**  
[service.employeurs@fdsea33.fr](mailto:service.employeurs@fdsea33.fr)

Service Fiscal-Rural : **05.56.00.73.65**  
[service.fiscal-rural@fdsea33.fr](mailto:service.fiscal-rural@fdsea33.fr)

Service Syndical : **05.56.00.73.60**  
[service.syndical@fdsea33.fr](mailto:service.syndical@fdsea33.fr)

## ► **GRÊLE : RAPPEL ! LA FDSEA ORGANISE UNE OPÉRATION « SOLIDARITÉ RETAILLE - VIGNE »**

Suite aux dégâts de grêle subis par le vignoble girondin sur plusieurs secteurs, des opérations de retaille doivent être conduites rapidement dans certaines parcelles. La FDSEA organise une opération "Solidarité retaille" en mobilisant son réseau afin de venir en aide aux viticulteurs sinistrés. Selon que vous soyez **demandeur** ou **offreur** d'un coup de main, veuillez compléter les formulaires en cliquant sur les liens ci-dessous :

**[Solidarité retaille – J'ai besoin d'un coup de main](#)**

**[Solidarité retaille – Je suis bénévole](#)**

Nous mettons directement en relation les offreurs et demandeurs au fur et à mesure des inscriptions en ligne afin que les uns et les autres s'entendent sur les aspects pratiques.

N'hésitez pas à impliquer vos voisins exploitants ou retraités-exploitants dans cette opération de solidarité grêle !

## ► **GRÊLE : RAPPEL ! LA FDSEA ORGANISE UNE OPÉRATION « SOLIDARITÉ FOURRAGES »**

Plusieurs éleveurs du département, notamment dans le nord-Gironde, ont vu leurs parcelles de foin ravagées par la grêle du 26/05 et/ou les inondations qui ont pu accompagner les orages.

La FDSEA lance un appel à « solidarité-fourrages » qui pourrait s'exprimer de deux manières : **don de fourrage** ou bien **mise à disposition de parcelles** pour y faire les foins.

Si vous êtes demandeur ou offreur, contactez le service syndical de la FDSEA au 05.56.00.73.60/61 ou par mail à [service.syndical@fdsea33.fr](mailto:service.syndical@fdsea33.fr)

## ► **GEL 2017 : PRISE EN CHARGES DES COTISATIONS SOCIALES**

L'arrêté du 23/05/18 précisant les montants des enveloppes allouées à chaque département par le FASS de la MSA a été publié le 27/05/18.

La Gironde, victime du gel en 2017, bénéficie de la plus importante enveloppe en France, soit 1,494 M€.

Les critères d'attribution en Gironde seront définis incessamment.